

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# TOCQUEVILLE MEGATRENDS

Part C (ISIN : FR0010546945)

Ce fonds est géré par Tocqueville Finance

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

► **L'objectif de gestion du FCP Tocqueville Megatrends** est, dans le cadre d'une allocation dynamique décidée par la société de gestion, de surperformer l'indicateur de référence STOXX EUROPE 600 sur la durée de placement recommandée.

► **Il est classé** « Actions des pays de l'Union européenne ».

► **L'indicateur de référence** est le STOXX Europe 600, dividendes nets réinvestis, libellé en euro et retenu sur les cours de clôture.

► **Le FCP Tocqueville Megatrends peut intervenir** sur tous les marchés d'actions, et pourra être exposé jusqu'à 100% en actions de toutes capitalisations, en orientant la recherche vers les titres des sociétés dont le profil de croissance s'inscrit dans des tendances de très long terme.

Ces grandes tendances présentent trois caractéristiques majeures ; elles supposent des changements structurels qui s'étalent sur de longues périodes, elles présentent un caractère certain, ou à minima probable, et elles sont susceptibles de générer des performances boursières positives et moins volatiles que l'ensemble du marché.

Les valeurs sélectionnées répondront à quatre thématiques ; le défi démographique, le défi technologique, le défi des ressources naturelles et celui de la multiplication des échanges.

**La gestion de ce fonds est discrétionnaire.** Le FCP Tocqueville Megatrends pourra investir sur tous les segments de capitalisations boursières. La sélection de valeurs sera totalement indépendante des indices ou des secteurs d'activité composant les marchés où le fonds investira.

Ces valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière effectué en interne par les équipes concernées chez Tocqueville Finance.

**Le fonds sera exposé ;**

- entre 75 % et 100 % en actions des pays de l'Union européenne ;

- entre 0 % et 10 % en actions des autres pays de l'OCDE (incluant l'Europe élargie) ;

- entre 0 % et 10 % en actions de pays émergents, non membres de l'OCDE. Le fonds pourra par ailleurs, sur ces mêmes zones géographiques, investir dans la limite de 5 % de son actif, dans des instruments financiers non cotés ;

- entre 0 % et 25 % en bons du Trésor et autres titres de créances négociables, dans un souci de maintien d'une faible volatilité. Ces supports d'investissement seront libellés en euro et de notation minimale à l'acquisition ou en cours de vie A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Dans la poursuite de l'objectif de gestion ou dans un souci de couverture de son risque du fait d'une anticipation baissière des marchés boursiers de la part des gérants, le fonds pourra avoir recours aux instruments financiers dérivés.

A titre accessoire, le fonds pourra investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE et de FIA, investis en actions, ou en monétaire pour la gestion de la trésorerie. Le fonds aura recours aux dépôts, aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres toujours dans un souci de gestion de la trésorerie.

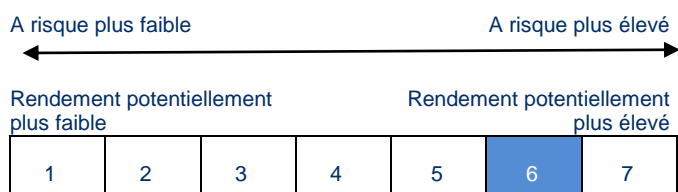
► **Affectation du résultat ;** Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

► **Durée minimum de placement recommandée ;** Supérieure à 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai.

► **Conditions de souscription et de rachat ;** Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 14 heures et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour.

► **La valeur liquidative est calculée chaque jour.**

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR ;

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

► Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

► Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

► Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

► L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 6 en raison de son exposition principalement aux marchés actions et notamment de petite et moyenne capitalisations, et de taux et qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

### RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR ;

Risque de liquidité ; ce risque s'applique essentiellement aux titres dont le volume de transaction est faible et pour lesquels il est donc plus difficile de trouver à tout instant un acheteur/vendeur à un prix raisonnable. Il apparaît particulièrement lors de souscriptions/rachats importants par rapport à la taille du portefeuille. Compte tenu des stratégies d'investissement qui peuvent être utilisées, le fonds peut être amené à investir à titre accessoire sur des instruments financiers non cotés sur les marchés réglementés, ce qui le conduit à être exposé à ce type de risque.

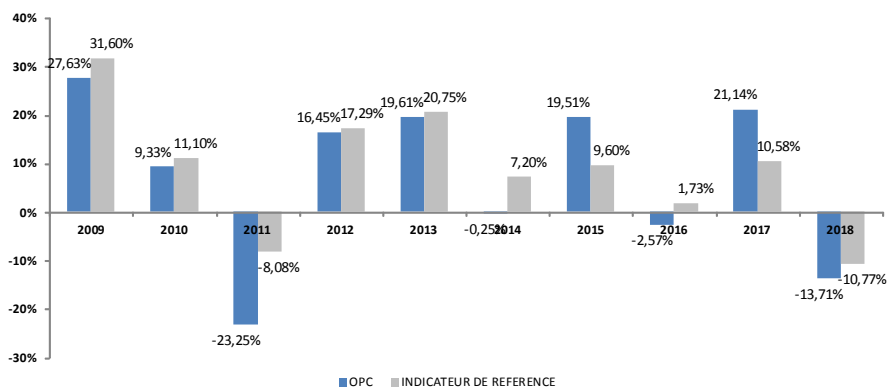
## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

<b>► Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement</b>		
Frais d'entrée	3,50 %	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué.
Frais de sortie	1,00 %	Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
<b>► Frais prélevés par l'OPCVM sur une année</b>		
Frais courants	3.13 % TTC (*)	Le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
<b>► Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances</b>		
Commission de performance	Néant	

(\*) Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.tocquevillefinance.fr](http://www.tocquevillefinance.fr)

## PERFORMANCES PASSES



► Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

► La performance de l'OPCVM, comme celle de l'indice, est calculée coupons nets réinvestis, nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

► Date de création de l'OPCVM : 22 juin 2005.

► Date de création de la part C : 23 juin 2005

► Devise de libellé : Euro.

► Changements importants au cours de la période : Néant.

21 janvier 2013 : changement d'indicateur de référence

## INFORMATIONS PRATIQUES

► **Nom du dépositaire** : BNP Paribas Securities Services

► **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de ; Tocqueville Finance S.A. - 34, rue de la Fédération - 75015 Paris (Tél. ; 01 56 77 33 00) ainsi que sur le site [www.tocquevillefinance.fr](http://www.tocquevillefinance.fr).

► D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus de l'OPCVM. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet ; [www.tocquevillefinance.fr](http://www.tocquevillefinance.fr).

► **Régime fiscal** : L'OPCVM est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le fonds est éligible au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE). L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

► **Politique de rémunération** : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.tocquevillefinance.fr](http://www.tocquevillefinance.fr) ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

► **La responsabilité de Tocqueville Finance S.A.** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Tocqueville Finance S.A. est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 février 2019.